

## **CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »**



NUMÉRO E-E48298

VALABLE JUSQU'AU 13/09/2024

ÉDITÉ LE **03/10/2023** 

Fax: 04 70 31 36 24

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1991

Forme juridique: SARL

Capital: 14 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CUSSET B 382 313 989

Siret: 382 313 989 00016

Code NACE: 4322A

Numéro caisse de congés payés : 18018906 02

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 127397511

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 127397511

Situation fiscale et sociale: A jour au 31/12/2022

Raison sociale: PRIEUR AVENIR SARL

2 PLACE MARCEL GUILLAUMIN

03200 LE VERNET

**Téléphone**: 04 70 98 88 97

Portable :

Site Internet :

E-mail: prieur.avenir@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

PRIEUR JEAN FRANCOIS GÉRANT

Effectif moyen: 8 Tranche de classification: EFF2A

## **QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	30/06/2020
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	21/09/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	30/03/2021
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Électricien,Plombier)	21/09/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	21/09/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	21/09/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	30/03/2021
o Isolation des combles perdus	30/03/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND 9 ALLEE EVARISTE GALOIS 63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.